« La pédagogie est l'art de la répétition »

Une caractérisation est **l'analyse manuelle** d'un échantillon de sacs jaunes prélevé sur une tournée déterminée.

Le poids de la part du refus de tri (déchets non valorisables et ne devant pas se trouver dans le sac jaune) est de **3.86 kg soit 10.75%** de l'échantillon.

Les nouvelles consignes de tri des emballages plastiques sont bien assimilées par une très grande majorité des habitants de l'intercommunalité, *et nous vous en remercions*.

Cependant des erreurs grossières sont toujours commises. Elles pèsent lourd, en poids et en pourcentage, et sont chères à traiter.

Pour rappel, le sac jaune est destiné à recevoir TOUS LES EMBALLAGES en plastique, métal et papier/cartonnette VIDÉS et NON EMBOITÉS mais pas les OBJETS EN PLASTIQUE ou EN BOIS, EN VERRE et LES RESTES ALIMENTAIRES.

Grosses erreurs de tri

- Deux boîtes de conserve **pleines**: certes le métal se recycle, mais il faut, au préalable vider les emballages de leur contenu. A défaut d'être consommé, le contenu des boîtes est à vider dans les ordures ménagères, avant de jeter l'emballage recyclable dans le sac jaune. Ces 2 boîtes représentent à elles seules 1 kg de la part du refus de tri!!
- Des couches bébé sales : poubelle Ordures Ménagères
- Une couverture pour enfant : dans les bornes de collecte du textile.
- *Un pot en verre* : c'est pour la colonne à verre. Il y en a 56 réparties sur l'ensemble du territoire, dont la moitié à Montmirail.

Erreurs courantes

- Papier essuie-tout, carré de coton à démaquiller : ceux-ci ne se recyclent pas, et doivent être jetés aux Ordures Ménagères.
- Pochette transparente plastique : ce n'est pas un emballage ménager, donc poubelle Ordures Ménagères

Ces déchets sont à jeter aux ordures ménagères ou dans les bornes de collecte spécifiques.





Deux boîtes de conserve pleines c'est 1/3 du poids total du refus de tri.

Le pourcentage du refus de tri conditionne les soutiens financiers que le Syndicat de Valorisation des Ordures ménagères de la Marne verse à la CCBC. Plus il est élevé, moins les soutiens sont importants.

Au-delà de ces considérations financières, le gaspillage alimentaire est une réalité qui n'est pas suffisamment prise en considération.

POUR RAPPEL

Ne pas emboîter deux emballages aux matières différentes, par exemple : coincer une bouteille en plastique dans une boîte à conserve en métal.

Lors du tri mécanique de nos déchets, le lecteur optique ne pourra pas distinguer le métal du plastique et ces emballages ne seront pas triés correctement. Ils partiront en refus de tri et iront dans l'incinérateur du centre de traitement des déchets ménagers, alors qu'ils auraient pu avoir une seconde vie grâce au recyclage.



Si un de vos sacs jaunes n'a pas été collecté, pour en connaître la raison et présenter un sac conforme aux consignes de tri, vous pouvez contacter l'ambassadrice du tri.

Si vous avez reçu dans votre boîte à lettre un flyer concernant le tri des plastiques et que vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter l'ambassadrice du tri.

Soit par email: ambassadricetri@cc-briechampenoise.fr

Soit par téléphone : 06 72 87 99 09